



4. FAVORISER LE MAINTIEN DES TERRES AGRICOLLES BIO EN BIO



“ Maintenir les terres bio en bio, c'est protéger un patrimoine commun rare, préserver la qualité de l'eau et des sols, et garantir l'avenir de fermes à taille humaine qui nourrissent durablement le territoire. ”

Alan TESTARD, secrétaire national Futurs Bio

POURQUOI EST-IL IMPORTANT D'AGIR ?

La moitié des agriculteurs et agricultrices partiront à la retraite d'ici 2030. Entre 2020 et 2024, 43 000 fermes ont disparu en France, faute de repreneurs. Les fermes en agriculture biologique sont aussi concernées. **Le risque de disparition des fermes bio et de déconversion des terres pour alimenter l'agrandissement des fermes conventionnelles est élevé.**

Maintenir les terres bio en bio permet de **protéger durablement l'environnement**. Cela consolide des fermes à taille humaine, plus diversifiées et créatrices d'emplois locaux, **renforçant ainsi la résilience agricole locale**.

Cet engagement peut également **sécuriser un approvisionnement local en produits bio** pour les cantines, crèches, Ehpad et habitants du territoire ou la commercialisation de produits bio en circuits courts sur votre territoire.

COMMENT AGIR ?

Les collectivités disposent d'un large panel d'outils fonciers simples et peu coûteux pour participer à la sécurisation des terres bio existantes.

1. **Inscrire une clause obligatoire de conduite en AB** dans le cadre de baux ruraux environnementaux pour les terres appartenant à la collectivité.
2. **Mettre en place une veille foncière active sur les terres en bio.**
3. **Mobiliser des outils de portage ou de stockage foncier prioritairement sur les terres bio.**
4. Inciter les propriétaires fonciers de terres bio à **contracter des Obligations Réelles Environnementales**.
5. **Accompagner les exploitants en fin de carrière et soutenir les installations en bio** sur son territoire.
6. **Développer des régies agricoles ou fermes municipales**

PACTE BIO, ENGAGEZ-VOUS POUR
PLUS DE BIO DANS LA CAMPAGNE !





4. FAVORISER LE MAINTIEN DES TERRES AGRICOLLES BIO EN BIO

QUELS GAINS POUR VOTRE TERRITOIRE ?

1. **La préservation de l'environnement**
2. **La stabilité des fermes bio locales**, créatrices d'emplois non délocalisables.
3. **La facilitation des installations agricoles** et maintien du tissu rural.
4. **La sécurisation des filières bio locales** (maraîchage, lait, fruits, élevage..).
5. **L'approvisionnement local pérennisé pour les cantines** de vos écoles, Ehpad, crèches, centres de loisirs.
6. Le renforcement de **l'autonomie alimentaire et de l'attractivité du territoire**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une simple clause “obligation de conduite en AB” dans un bail rural peut pérenniser le bio sur plusieurs générations d'exploitants, sans coût supplémentaire pour la collectivité.

LE RÉSEAU FNAB AVEC LE GAB 44, À VOS CÔTÉS

Pour toutes ces actions, les Groupements du réseau FNAB vous accompagnent.

DES INITIATIVES INSPIRANTES

Nantes Métropole est dotée d'une stratégie foncière sur l'ensemble du territoire. Elle accompagne les nouvelles installations en bio en finançant les investissements jusqu'à 15 000 €. Par ailleurs, elle anime le suivi des installations et des transmissions sur le territoire.

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) dispose d'une stratégie agricole et d'une veille foncière active et anime la dynamique d'installation/transmission.

Redon Agglomération et la CARENE (St-Nazaire) s'engagent dans des démarches similaires.

La ville d'**Orvault** a créé une ferme municipale en régie directe.

**POUR EN SAVOIR + ET SIGNER LE PACTE, RDV SUR
TERRITOIRESBIO.ORG OU CONTACTEZ-NOUS À
COORDINATION.TERRITOIRE@GAB44.ORG**

